



Secteur d'intervention

La circonscription de Val de Reuil :
31 écoles, 3 collèges, 1 lycée et 1
CFA

L'Équipe Mobile d'Appui à la
scolarisation s'inscrit dans le cadre de
la circulaire du 14 juin 2019 en faveur
de l'amélioration de la scolarisation
des jeunes en situation de handicap.
Elle a été créée sur demande de
l'Agence Régionale de la Santé (ARS),
en partenariat avec l'Éducation
Nationale.



Équipe



Equipe de Direction



Coordinatrice

Educatrice spécialisée
Mme BRANCHU Mathilde



Psychologue

Mme GUILLOTON Camille



Psychomotricienne

Mme DECAEN Mélanie



Orthophoniste

Mme HAUTOT Fanny



Ergothérapeute

Mme FOFANA Mariam



Equipe Mobile d'Appui
médico-social à la
Scolarisation

CFAie de Val de Reuil

Contact



07.44.90.01.49



emasvdr@trisomie21-normandie.fr



www.trisomie21-normandie.org



École Élémentaire le Pivolle

7 Passage des Turbulents
27100 VAL DE REUIL



Sensibiliser, conseiller et
soutenir les équipes
enseignantes

qui accueillent des jeunes à Besoins Educatifs
Particuliers, avec ou sans diagnostic

Qu'est ce qu'une EMAS ?

Les EMAS ont pour objectifs de :

- Renforcer l'inclusion en favorisant la formation des apprenants à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner et soutenir les enseignants et formateurs dans l'accueil d'apprenants à besoins éducatifs particuliers.

Pour qui ?

Pour toutes les personnes travaillant au sein du CFA auprès d'un apprenant à besoins éducatifs particuliers :

- Avec ou sans diagnostic
- Avec ou sans notification MDPH



Quelles sont les missions ?

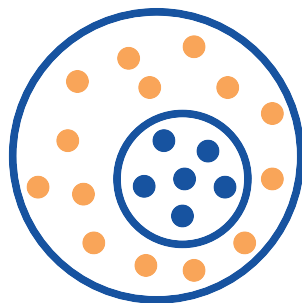
Proposer des actions de sensibilisation et d'information à destination des professionnels du CFA.

Conseiller et soutenir les professionnels du CFA en cas de difficulté avec un ou des apprenants.

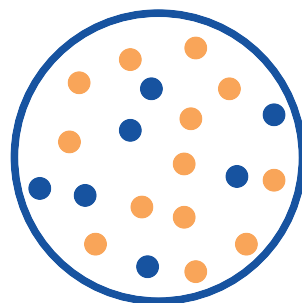
Éviter la rupture de parcours en apportant appuis et conseils.

Apporter un appui-ressource aux professionnels du CFA.

Intégration



Inclusion



Comment solliciter l'EMAS ?

1

Remplir la fiche de saisine avec l'accord du directeur du CFA (après sollicitation des ressources internes au CFA).

2

Transmission de la fiche à l'EMAS par le directeur du CFA.

3

Rencontre avec l'équipe dans les 15 jours pour recueillir les informations à l'initiative de l'EMAS.

4

Etude de la saisine en interne à l'EMAS. Proposition d'un plan d'action co-construit avec les acteurs du CFA.

5

Application du plan d'action.

Nous sommes disponibles pour vos questions